

Bulletin d'information du syndicat CGT des Territoriaux du Mans financé par les cotisations des syndiqués

OCTOBRE 2013

RÉFORME DES RETRAITES 2013 LA QUESTION DU FINANCEMENT EST UN ENJEU MAJEUR !!!

Pour garantir de bonnes retraites, il est nécessaire de dégager des ressources nouvelles. Cela passe d'abord par le développement économique, par le développement de l'emploi stable et qualifié, par une augmentation générale des salaires.

Pour ce faire, la CGT a des propositions précises pour financer la protection sociale et en particulier les retraites tout en favorisant l'emploi et l'augmentation des salaires. Nous proposons :

- Une modulation des cotisations employeurs :

Actuellement, les entreprises ont toutes le même taux de cotisations sociales, quel que soit leur secteur d'activité et leur comportement à l'égard de l'emploi. Total paye le même taux de cotisation qu'une petite entreprise du bâtiment, alors que les salaires représentent **40%** de sa valeur ajoutée dans le premier cas et plus de **75%** dans le second. De même, une entreprise qui crée des emplois stables et qualifiés cotise au même niveau qu'une entreprise qui ne cesse de licencier, multiplie les CDD et les contrats d'intérim. C'est pourquoi, la CGT propose que le taux de cotisation dépende à la fois de la part des salaires dans la valeur ajoutée : une entreprise dans laquelle cette part est élevée cotiserait proportionnellement moins qu'une entreprise dans laquelle cette part est faible. De même, une entreprise qui développe l'emploi cotiserait moins qu'une entreprise les licenciements et développe les emplois précaires.

- Une remise en cause des exonérations de cotisations sociales :

Actuellement, une entreprise qui recrute un salarié au SMIC ne paye aucune cotisation patronale (à l'exception de la cotisa-

tion accidents du travail), puis le niveau d'exonération décroît jusqu'à 1,6 SMIC. Ce système favorise les « trappes à bas salaires » : les entreprises sont incitées à recruter des salariés mal payés et sont dissuadés d'augmenter les salaires et de développer les qualifications de leurs salariés. En lien avec les propositions précédentes, **nous proposons de supprimer ces exonérations qui s'élèvent à près de 30 Milliards par an.**

- Faire cotiser les salariés sur l'ensemble de leur rémunération :

Actuellement, l'intéressement, la participation, et plus généralement ce qu'on appelle l'épargne salariale ne sont pas soumis à cotisations. Cela implique que ces éléments de rémunération ne permettent pas d'acquiescer des droits à retraite (c'est aussi le cas d'une grande des primes des fonctionnaires). Nous proposons qu'ils soient soumis à cotisations dans les mêmes conditions que les salaires, et qu'ainsi ils comptent pour la retraite.

- Créer une contribution sociales sur les revenus financiers des entreprises :

Alors que les dividendes ont explosé (ils sont passés depuis les années 80 d'environ 5% de la valeur ajoutée à environ 25%) et que le coût du travail pèse lourdement sur le développement économique, ils ne contribuent en rien au financement de la protection sociale (en revanche, les salariés et les retraités payent la CSG sur leurs revenus de leur épargne et de leur patrimoine), que les 25 plus grandes fortunes en France ont vu leur revenu augmenté de **+ 17% en 2012**, la CGT propose de créer une contribution sociale assise sur les revenus financiers des entreprises (intérêts et dividendes...). **Si cette contribution était au même taux que les cotisations sociales,**

elle permettrait de dégager 20 à 30 Milliards par an pour financer les retraites et la protection sociale.

- L'égalité salariale femmes-hommes rapporterait plus de 10 Milliards en 2020 :

Dans l'hypothèse d'une progression vers l'égalité salariale femmes-hommes que tout le monde appelle de ses vœux, **c'est au moins 5 Milliards de ressources supplémentaires pour les retraites dès 2015 et plus de 10 Milliards en 2020.**

- Combattre la fraude fiscale :

Selon une enquête menée, **60 à 80 Milliards** représente le coût annuel de la fraude et de l'évasion fiscales nationales et internationales, **600 Milliards** est le montant des avoirs dissimulés dans les paradis fiscaux.

- Une vraie solution : une bonne politique de l'emploi et des salaires :

1 Million d'emplois créés, c'est **5 Milliards** de cotisations pour les retraites et **1% d'augmentation des salaires**, c'est **3 Milliards** de recettes supplémentaires pour la protection sociale

Voilà les recettes pour financer une bonne retraite à 60 ans pour tous !!!

Emploi des jeunes, la précarité n'offre aucun avenir

Les jeunes en contrat d'avenir ont droit à un véritable avenir !

De gauche ou de droite, la précarité c'est la précarité !!!

La réponse du gouvernement Hollande au fléau récurrent du chômage des jeunes c'est les contrats d'avenir. Une fois de plus la seule chose qui est proposée aux jeunes c'est la précarité dans la fonction publique ou le secteur associatif. Cette fois c'est des contrats d'un an à 35h renouvelable 2 fois (c'est mieux que les contrats précédents qui étaient de 6 mois renouvelable 1 fois et à 20 ou 26H semaine), cela reste de la précarité !!!

Pour CGT des services publics ces emplois précaires s'inscrivent dans la même logique que la baisse programmée des dotations d'Etat aux collectivités locales et que la baisse de l'emploi public : c'est l'austérité généralisée pour toutes et tous !

Cette politique ne peut répondre aux besoins sociaux en termes d'emplois de qualités, stables et qualifiés, de financement de la protection sociale (retraite et sécurité sociale) ou de pouvoir d'achat. Elle ne permet pas non plus le développement de services publics de qualités ni dans le domaine des services à la personne – petite enfance, enfance et personnes âgées – ni sur toutes les questions du développement durable qui sont un enjeu important pour l'avenir.

Pour l'avenir il y a mieux à faire !

La CGT des services publics rappelle que le statut de la fonction publique permet déjà d'offrir aux jeunes sans diplôme un emploi stable avec un déroulement de carrière et une formation qualifiante. Nul besoin de contrat précaire pour cela !

Nous devons opposer l'égalité des droits pour tous les salariés à la précarité généralisée !

La CGT des services publics exige que les organisations syndicales soient associées au suivi du dispositif dans les collectivités et les centres de gestion pour veiller :

- Que l'on ne substitue pas les contrats d'avenir aux emplois statutaires.
- Que les jeunes bénéficient d'un véritable accompagnement professionnel et social
- Que l'accès à une formation qualifiante pour chaque jeune qui le désire soit réel

La CGT des services publics revendique pour les jeunes salariés en contrat d'avenir les mêmes droits que les autres salariés des collectivités locales. L'Etat prenant en charge 75% du SMIC, les collectivités peuvent améliorer le dispositif !!!

De passer de 1 à 3% de la masse salariale le financement du Centre National de Fonction Publique Territoriale et des Centres de Gestion pour rendre effective le droit à la formation pour tous les salariés.

- Salaire au 1^{er} échelon de l'échelle 3 soit 1430 € brut, avec une progression salariale au bout de la première année, système mis en place lors du dispositif des Contrats Emploi Jeunes ;
- Droits aux mêmes congés et aux mêmes aménagements RTT ;
- Le même régime indemnitaire ;
- La prime de vacance ;
- Accès à la médecine du travail ;
- Participation au financement de la mutuelle. 1 seul jour de carence (au lieu de 3) en attendant l'abrogation du dispositif inefficace, injuste ;
- Accès aux activités sociales (COS, CAS, CNAS....) et aux chèques vacances, chèques déjeuners... etc. ;
- Egalité des droits syndicaux.

La Cgt ira à la rencontre des 1^{er}s concernés, les jeunes en contrat, pour les associer largement et décider avec eux sur toutes ces questions qui les concernent directement...

**SALARIÉS PRÉCAIRES, LA CGT SERA à VOS CÔTÉS,
NE RESTEZ PAS ISOLÉS**

Complémentaire santé : des garanties élargies à l'ensemble des salariés de la Ville du Mans et de Le Mans Métropole

Le CTP du 26 septembre prochain se prononcera sur l'élargissement de la participation de nos collectivités à la protection complémentaire des 3 500 agents de la Ville du Mans / CCAS et de Le Mans Métropole. Il s'agira là de l'aboutissement d'une négociation engagée dès l'automne 2012 dans lequel la CGT des territoriaux du Mans s'est fortement impliquée.

Pas moins de quatre comités de suivi et un rendez vous chez le Maire/Président ont été nécessaires pour aboutir. Au-delà de la complexité du dossier, il a fallu batailler ferme pour qu'une majorité des attentes de la CGT soit satisfaites. A commencer par la répartition des tranches de revenus pour assurer une participation de nos collectivités la plus juste possible et au plus grand nombre de salariés. En effet, la proposition initiale de l'Administration de trois tranches de revenus n'aurait pas, aux yeux de notre organisation syndicale, une juste progressivité de la participation de l'employeur. Au cours de la négociation, la CGT a donc proposé une répartition en quatre tranches de revenus dont les deux premières, regroupant les revenus les moins élevés, concernaient près de 90 % des agents. C'est au final, la proposition de la CGT qui a été retenue.

Le montant de l'enveloppe globale à répartir a également été difficile à obtenir. Les propositions de l'Administration ont varié du simple au double (de 330 000 € à environ 600 000 €). La CGT a rappelé qu'il n'était pas question de partager la misère entre les agents. La fourchette basse de 330 000 € n'était pas acceptable dans la mesure où il s'agissait d'un statu quo puisque ce montant est celui actuellement versé aux trois mutuelles partenaires de nos collectivités. Au final, l'enveloppe globale s'approcherait de la fourchette haute et se décomposerait comme suit. :

Revenu annuel brut N-1 / 12	Montant de la participation
Inférieur à 2000 € / mois	20 € / mois
Entre 2001 et 3000 € / mois	12 € / mois
Entre 3001 et 4000 € / mois	8 € / mois
Supérieur à 4001 € / mois	0 € / mois

La CGT a rappelé que ces montants ne couvriront pas les augmentations que vont subir les salariés de nos collectivités qui disposaient de tarifs préférentiels auprès des trois mutuelles partenaires. Ces agents vont donc subir concrètement une baisse de leur pouvoir d'achat par l'augmentation de leur cotisation de mutuelle santé. Toutefois, la généralisation de la participation à l'ensemble des 3 500 agents est une donnée positive qui justifie un avis favorable de notre organisation syndicale lors du prochain Comité Technique Paritaire.

Toutefois, la généralisation de la participation à l'ensemble des 3 500 agents est une donnée positive qui justifie un avis favorable de notre organisation syndicale lors du prochain Comité Technique Paritaire.

.../...

La CGT rappelle également que cette participation pourra être versée individuellement à chaque agent (stagiaire, titulaire, non titulaire de droit public et contrats aidés). Seule condition, le contrat mutualiste « santé » devra être labellisé. La CGT recommande donc à tous ses adhérents et agents de nos collectivités de vérifier, dès à présent, la labellisation ou pas de leur contrat. A titre d ' information, la liste des contrats labellisés est disponible sur le site de la CGT des Territoriaux du Mans à l ' adresse suivante : www.cgt-lemans.fr.

Les démarches auprès des mutuelles (résiliation éventuelle, migration vers un contrat labellisé) sont donc à entreprendre rapidement pour obtenir dès janvier 2014 la participation de nos collectivités. Compte tenu du traitement administratif des dossiers, le versement ne s ' effectuera pas dès janvier mais au plus tôt dans le courant du premier trimestre 2014. Le versement de la participation sera toutefois rétroactif au 1^{er} janvier 2014. La CGT a demandé à ce que ce versement puisse se mettre en place au plus tôt.

Comme toute négociation, la CGT a dû faire des compromis et n ' a pas obtenu toutes les revendications posées auprès de nos administrations. Il en va ainsi :

- de l ' enveloppe globale que la CGT aurait voulu voir plus importante pour être à la hauteur du montant moyen versé par agent de 23,5 € / mois suivant une enquête nationale réalisée en avril 2013 par une mutuelle de santé auprès des collectivités. Suivant les calculs de la CGT, la proposition de l ' Administration soumise au CTP nous approcherait d ' environ 15,3 € / mois ;
- de la prise en compte d ' une modulation en fonction des revenus du foyer mais également du nombre d ' enfants ;
- de la prise en compte du seul traitement de base sans les régimes indemnitaires ou heures supplémentaires.

Dès septembre 2014, un point devra être fait avec les organisations syndicales sur ce dossier. Il devra également permettre de travailler à une formule de revalorisation de ces montants que la CGT souhaite voir progresser régulièrement.

Cet élargissement de la participation de l ' employeur au financement de la couverture « santé » des agents reste une donnée positive dans un contexte de rigueur généralisé. Elle ne compensera pas, en terme de dialogue social, le mauvais coup porté aux agents durant l ' été par le Maire / Président qui a décidé seul, en monarque, du maintien de la journée de carence dans nos administrations.

Vous pouvez compter sur la CGT des territoriaux, et vos représentants du personnel, pour faire entendre vos revendications.

Dernière minute :

Le dossier est soumis à l ' avis des organisations syndicales lors du CTP du 26 septembre. Pour la CGT, nous sommes bien loin du compte avec notamment la prise en compte de la Dotation Complémentaire de Rémunération (Prime de vacance) dans le calcul des tranches. Par contre, le délai d ' 1 an pour en bénéficier est abrogé et le premier versement sur salaire sera effectif sur la paye de fin Janvier 2014.